

## 14ème législature

<b>Question N° : 795</b>	De <b>M. Alain Bocquet</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >commerce et artisanat	<b>Tête d'analyse</b> >esthéticiens	<b>Analyse</b> > formation. accès à la profession.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>06/11/2012</b> page : <b>6303</b>		

### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes de la Confédération nationale des instituts de beauté (CNAIB) au sujet du nouveau BTS « esthétique-cosmétique-parfumerie » envisagé par l'éducation nationale qui devrait entrer en vigueur en septembre 2012. Cette nouvelle formation remplacerait le diplôme actuel. Les heures de techniques esthétiques seraient réduites de deux-tiers (de 513 heures, elles passeraient à 180). Les conséquences vont inmanquablement conduire à former de manière inadéquate des personnels titulaires, jusqu'à présent d'un niveau supérieur, étant à même de diriger des instituts ou des spas et d'être formateurs des techniques d'esthétiques notamment dans les LEP, CFA ou autres. La CNAIB précise que « la France va adopter une législation qui va la mettre en retrait par rapport aux autres législations européennes qui développement des diplômes de niveau 6 (bac + 3), ce bac + 2 n'ayant qu'un niveau 5 sur l'échelle européenne ». Elle considère que le maintien d'un diplôme sur deux ans et d'une formation de techniques esthétiques dispensée sur une période de 500 heures est un minimum requis indispensable pour former des professionnels de qualité. Il lui demande les prolongements que le Gouvernement entend apporter dans ce domaine pour maintenir une professionnalisation de niveau équivalent.

### Texte de la réponse

Le projet de rénovation du brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie » a fait l'objet d'un vote favorable devant la commission professionnelle consultative « coiffure, esthétique et services connexes » en date du 15 décembre 2011. Certains représentants de fédérations professionnelles ont toutefois demandé que le volume horaire consacré aux techniques esthétiques soit revalorisé afin de garantir l'acquisition des compétences requises pour exercer leur métier dans les instituts. Afin de répondre à l'inquiétude des professionnels, une nouvelle grille horaire a été élaborée et a fait l'objet d'un vote favorable lors d'une nouvelle réunion de la commission professionnelle consultative du secteur le 17 juillet 2012. . Cette nouvelle grille horaire prévoit 350 h de techniques esthétiques et 11 à 12 semaines de stages au lieu de 222 h et 13 semaines de stage dans le projet de décembre 2011. La formation ainsi rénovée sera mise en oeuvre à la rentrée 2013.